



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE GASPÉSIE
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Pierre tenue le 4 février 2026, à 19h30, au lieu habituel des sessions dudit conseil, sis au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Siège # 1 – Normand Landry
Siège # 2 – Marise Ouellet
Siège # 3 – Colette Rehel
Siège # 4 – Claude Cloutier

Sont absents(es), les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence du maire, Magella Emond

Madame Sylvie Ouellet, secrétaire d'assemblée, assiste également à cette séance.

10-02-2026

**** NOMINATION SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE**

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Eve Tanguay est présentement en vacances et que la municipalité de Mont-Saint-Pierre a besoin d'un.e secrétaire d'assemblée

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Sylvie Ouellet soit secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11-02-2026

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste des immeubles à être vendu

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

04.01 - Séance ordinaire du 7 janvier 2026

05 - TRÉSORERIE

05.01 - Rapport des dépenses autorisées
05.02 - Hydro-Québec, compte de la COOP

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUEDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

11.01 - Service d'obstétrique en Haute-Gaspésie – rupture de service du service d'obstétrique à l'hôpital de Sainte-Anne-Des-Monts – appel au premier ministre et à la ministre de la Santé, responsable des services sociaux, responsable des aînés et des proches aidants

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

03 - CORRESPONDANCE

04 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12-02-2026 **04.01 - Séance ordinaire du 7 janvier 2026**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 janvier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du

7 janvier 2026, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05 - TRÉSORERIE

13-02-2026

05.01 - Rapport des dépenses autorisées

ATTENDU que la directrice générale, greffière et trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Cloutier

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 02-2026 totalisant 55 223.68\$;

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal;

D'autoriser la trésorière à faire le nécessaire pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-02-2026

05.02 - Hydro-Québec, compte de la COOP

CONSIDÈRENT les difficultés financières de la COOP ;

CONSIDÈRENT leur incapacité à payer l'électricité des bâtiments afin de maintenir un chauffage minimal pour la sécurité des immeubles ;

CONSIDÈRENT que M. le maire, Magella Emond, propose de reprendre les contrats avec Hydro-Québec pour :

116A Prudent-Cloutier

130 Prudent-Cloutier

84 Prudent-Cloutier

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Normand Landry

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité entreprenne les démarches auprès d'Hydro-Québec pour reprendre les contrats rétroactivement en date 19 janvier 2026 pour le bâtiment sis au 116A Prudent-Cloutier, 130 Prudent-Cloutier, 84 Prudent-Cloutier.

QUE les frais d'arrérages ne soient pas compris dans la reprise.

QUE les présents baux soient annexés temporairement de façon que la municipalité prenne en charge la portion d'électricité et que celle-ci soit facturable à la COOP, le temps que la situation financière soit redressée.

QU'également les frais d'électricité soient facturables à la COOP.

QUE M. le maire, Magella Emond puisse signer pour et au nom de la municipalité.

QUE Mme Marie-Eve Tanguay puisse faire les demandes à Hydro-Québec étant la représentante autorisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

08 - TRAVAUX PUBLICS

09 - AQUÉDUC ET EAUX USÉES

10 - LOISIRS-TOURISME

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

15-02-2026

11.01 - Service d'obstétrique en Haute-Gaspésie – rupture de service du service d'obstétrique à l'hôpital de Sainte-Anne-Des-Monts – appel au premier ministre et à la ministre de la Santé, responsable des services sociaux, responsable des aînés et des proches aidants

CONSIDÉRANT QUE les services en obstétrique ont été interrompus < quatorze reprises en 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le service en obstétrique repose actuellement sur une seule infirmière et de la main-d'œuvre indépendante;

CONSIDÉRANT les vives inquiétudes que doivent vivre les femmes enceintes du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT les conditions climatiques en hiver et les longues distances à franchir (plus d'une heure de route);

CONSIDÉRANT l'obstétrique comme un élément important d'occupation du territoire et d'attraction des jeunes familles sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE Marise Ouellet

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DEMANDER au gouvernement du Québec, tout particulièrement, à la ministre de la Santé, ministre responsable des Services sociaux, ministre responsable des aînés et des proches aidants, Sonia Bélanger, et au premier ministre, François Legault, des engagements fermes et des solutions pour contrer les ruptures des services d'obstétrique en Haute-Gaspésie ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à la ministre de la Santé, Sonia Bélanger, au député de Gaspé, monsieur Stéphane Ste-Croix, et au député des Îles-de-la-Madeleine et responsable des dossiers santé au Parti québécois, monsieur Joël Arsenault.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

13 - LÉGISLATION

14 - AFFAIRES NOUVELLES

15 - VARIA

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

16-02-2026

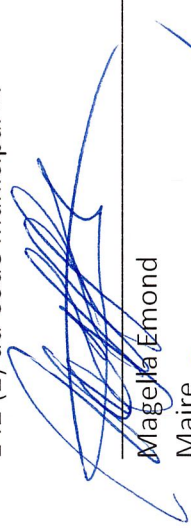
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR UNE PROPOSITION DE Colette Réhel
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19h 45

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Magella Emond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Magella Emond
Maire



Sylvie Ouellet
Secrétaire d'assemblée

